

ANNEXE TECHNIQUE
à l'attestation d'accréditation (convention n° 3255)
Norme NF EN ISO/CEI 17025 v 2005

L'entité juridique ci-dessous désignée :

Nom : TRESCAL SA Adresse : PARC D'AFFAIRES SILIC 8 RUE DE L'ESTEREL BP 30441 94593 RUNGIS CEDEX
--

est accréditée par le Cofrac – Section Laboratoires – pour son laboratoire, site et unité technique suivants :

SITE CONCERNÉ	Nom : TRESCAL SA - Site d'Aix en Provence 16, avenue Guy de Maupassant ZA de l'AGAVON 13170 LES PENNES MIRABEAU
----------------------	--

Unité technique : **Laboratoire d'essais**

L'accréditation est accordée selon le périmètre suivant :

52 **Vérification des équipements d'essais : caractérisation et vérification des enceintes climatiques (122-2)**

Elle porte sur les essais suivants : Cf. tableau page suivante.

Objet soumis à essai	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Référence de la méthode (*)	Principe de la méthode	Principaux moyens d'essais	Site
Enceintes de traitement thermique	Caractérisation et vérification des enceintes	Température (de 15°C à 1100°C)	L 06-450	Détermination de la température médiane, de l'amplitude de régulation, du décalage de consigne, de l'écart maximal total, de l'écart maximal en régime établi, de la classe	Mesure de la température avec une centrale de mesure	Sur site client
Enceintes de traitement thermique	Caractérisation et vérification des enceintes	Température (de 0°C à 1100°C)	AMS 2750 D	Détermination de la température médiane, du décalage de consigne, de l'homogénéité, des offsets de correction	Mesure de la température avec une centrale de mesure	Sur site client

(*) Le laboratoire a la possibilité de mettre en œuvre les versions ultérieures des normes d'essais utilisant le même principe de la méthode et les moyens d'essais associés.

La liste exhaustive des révisions de normes d'essais mises en œuvre est tenue à jour par le laboratoire.

Fait à Paris, le 8 octobre 2010

La Responsable du Pôle Physique-Electricité


Séverine LEGUY-NOUVET

Date de prise d'effet : 15 octobre 2010

LAB Form 16 – Rév. 05 – Avril 2010